

Infocenter Mons Exp. : Rue du Joncquois 116 - 7000 Mons

MINOR Gauthier J Rue de la Procession(Bassil) 46 7830 Silly



Numéro national : 95.11.12-251.06

Numéro d'article : 791.331.452

Mons, le 25 septembre 2019

Monsieur Gauthier Minor,

Ceci est votre **avertissement-extrait de rôle**¹ à l'**impôt des personnes physiques** et taxes additionnelles pour vos **revenus 2018** (exercice d'imposition 2019). Vous trouverez ci-dessous le montant que nous allons vous rembourser.

Montant en votre faveur :

€ 19,69

Date du remboursement : 29/11/2019

• Sur le compte bancaire : **BE46 7320 1361 7336**

Numéro de compte à modifier?

Dans ce cas vous devez communiquer votre nouveau numéro de compte au plus tard le 20 octobre 2019

- de préférence via MyMinfin.be, le chemin le plus rapide et le plus facile!
- ou par e-mail à tpcrrhainaut-nord@minfin.fed.be ou par courrier à l'infocenter Mons :
 - mentionnez votre numéro de compte ;
 - signez le courrier;
 - n'oubliez pas de joindre une copie de votre carte d'identité!

Encore des dettes ouvertes?

Dans ce cas, nous utiliserons ce montant en votre faveur pour payer ces dettes. Nous vous tiendrons au courant et nous ne vous paierons que le solde éventuel.

Conservez soigneusement **cet avertissement-extrait de rôle**. Vous devrez peut-être prouver vos revenus, par exemple, pour demander des avantages sociaux (bourses d'étude, prêts sociaux, primes de logement...).

> Vous pouvez toujours l'imprimer via MyMinfin.be.

¹ Conformément à l'article 136 de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92).

Avez-vous des questions sur cet avertissement-extrait de rôle?

Générales Remboursement Calcul

Mentionnez à chaque contact le numéro d'article (791.331.452) et votre numéro national (95.11.12-251.06).

Fin.belgium.be

- Info? Voir "Particuliers" > "Déclaration d'impôts"
- Formulaire de contact ? Voir "Contact"

Contact Center: 0257 257 57

Tous les jours ouvrables entre 8 h 30 et 17 h (tarif local).

Votre Infocenter Mons
(ou l'Infocenter de votre choix à rechercher sur fin.belgium.be > "Bureaux")

Votre bureau de taxation
Centre
P MONS DIV GESTION

Rue du Joncquois 116 Place des Capucins 1 7000 Mons 7800 Ath

tpcrrhainaut-nord@minfin.fed.be p.mons.div.gestion@minfin.fed.be Tél.: 0257 257 57 (Contact Center) Tél.: 0257 759 80

Vous pouvez vous présenter de 9 h à 12 h. Vous pouvez vous présenter de 9 h à 12 h.

Vous n'êtes pas d'accord avec cet avertissement-extrait de rôle?

Erreurs et omissions simples?

Contactez dès que possible votre bureau de taxation dont les coordonnées se trouvent ci-dessus.

Contestations fondamentales?

Introduisez de préférence une **réclamation**. Vous devez introduire votre réclamation au plus tard dans les 6 mois¹:

- soit via MyMinfin.be
- soit par courrier : envoyez une réclamation motivée à : PARTICULIERS MONS Rue du Joncquois 116, 7000 Mons
 - décrivant clairement les motifs de votre réclamation ;
 - écrite, datée et signée par vous-même ou par votre conjoint sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement ou par un mandataire (joignez une procuration l'autorisant à agir en votre nom) ;
 - en mentionnant :
 - votre nom, adresse et numéro national et ceux de votre conjoint ;
 - en cas d'introduction par un mandataire : nom, adresse et qualité de votre mandataire ;
 - le numéro d'article (791.331.452), la commune (SILLY).

Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu.

Lors de la procédure de réclamation, vous pouvez demander la conciliation auprès du Service de Conciliation Fiscale, Boulevard du Roi Albert II 33, boîte 46 à 1030 Bruxelles : fax 0257 980 57 - conciliateurs.fiscaux@minfin.fed.be - www.conciliationfiscale.be

Délai de réclamation expiré?

Dans un nombre limité de cas, vous pouvez encore demander un **dégrèvement d'office de l'imposition**. Vous devez en faire la demande dans un délai de 5 ans². Prenez contact dès que possible avec votre service de taxation, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessus. Dans ce cas également, vous pouvez faire appel au Service de Conciliation Fiscale (voir ci-dessus).



¹ À partir du 3^e jour ouvrable qui suit le 25/09/2019, ou, en cas d'envoi électronique, à compter du jour où l'avertissement-extrait de rôle a été mis à disposition.

² À partir du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle l'impôt a été établi ou à partir du 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition dont relève l'impôt.

N° nat. : 95.11.12-251.06 N° Rép. : 58175.49600 Revenus 2018 - EX 2019

Résumé

Cette cotisation a été établie sur base des données qui figurent ci-après. Veuillez vérifier si ces données sont correctes.

Données déclaration

Code	Donnée	Code	Donnée	Code	Donnée
1001	1	1250	85,48	1251	13,06
1254	3,80	1255	3,80	1284	6,96
1286	17,74				
Donné	es administratives				
1061	7,2	1084	1	1086	12/11/1995
1090	2	1288	0,0		

RESULTAT DU CALCUL

Montant en votre faveur

Taux moyen d'imposition (%) 0,0

DETAIL DU CALCUL

Détermination des revenus imposables

Revenus professionnels

i to vondo protocolomicio			
Traitements et salaires	85,48	1250	
Pécule de vacances anticipé	13,06	1251	
Remboursement frais de déplacement :			
Montant total	3,80	1254	
Immunisation	3,80-	1255	
Charges professionnelles forfaitaires	29,56-		
Différence	68.98		
Imposable globalement	59,84		
Imposable distinctement	•		
Pécule de vacances anticipé	9,14		
Précompte professionnel	17,74	1286	

Revenus professionnels imposables globalement

Traitements, salaires, etc. 59,84

Total 59,84

Revenus professionnels imposables distinctement

Imposables au taux de	0,00 %	9,14
Total		9,14
Revenu net		9,14

Revenu imposable globalement

Revenus professionnels

- Traitements, salaires, etc. 59,84



€ 19,69

N° nat. : 95.11.12-251.06 N° Rép. : 58175.49600 Revenus 2018 - EX 2019

Détail du calcul (suite)

Total des revenus net	s	59,84	
Revenu imposable glo	bbalement	59,84	
CALCUL DE L'IMPOS			
Quotités exemptées - montant de base		59,84	11111111
Impôt de base		14,96	
Réduction d'impôt		14,00	
- sur les quotités exe	mptées 	14,96-	
Impôt à répartir		0,00	
Principal sur rev. impo	os. globalement	0,00	
Principal total sur			
rev. impos. globaleme	ent et distinctement	0,00	
IMPOT FEDERAL			
Impôt Etat réduit	0,00 X75,043 S	% = 0,00	
IMPOT REGIONAL	0,00 7(10,040	0 – 0,00	
Impôt Régional			
import togional	0,00 X33,257 S	% = 0,00	
IMPOT TOTAL			
Impôt Total		0,00	
SOLDE IMPOT FEDE	RAL		
- Eléments remboursa			
Précompte profession - Crédits d'impôt	inel	17,74-	
Crédit d'impôt bonus a	a l'emploi	1,95-	
Solde Impôt Fédéral		19,69-	
SOLDE IMPOT REGI	ONAL		
Solde Impôt Régional		0,00	
Total Solde Impôt Féo Total Solde Impôt Réo S O L D E		19,69- 0,00 19,69-	
Cotisation spécia	le pour la sécurité soc	ale	
Montant dû sur 59,84		0,00	



€ 19,69

Montant en votre faveur